



*« Nul ne sera tenu en esclavage, ni en servitude ;
l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits
sous toutes leurs formes »*

Article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

À Paris, le 22 novembre 2021

Chère amie, cher ami,

Cette année 2021 a encore été marquée par le sceau de la pandémie. Comme l'an dernier, le Comité contre l'esclavage moderne a fait face, efficacement, sans jamais perdre de vue les victimes qu'il a accompagnées, c'est à dire 261 personnes venues de 49 pays. Un nombre qui ne cesse de croître, car aux affaires d'esclavage domestique qui, le plus souvent ne concernent qu'une seule personne, viennent s'adjoindre des dossiers collectifs regroupant des dizaines de victimes.

En première ligne après l'exploitation, l'isolement et l'humiliation, le CCEM a su mettre les victimes à l'abri, les aider, les rassurer. Son équipe pluridisciplinaire et ses bénévoles ont répondu aux demandes de soutien même en urgence. Une nécessité, car les personnes les plus vulnérables sont toujours les plus touchées. Cette crise sanitaire qui ne s'arrête pas ébranle profondément des personnes déjà angoissées par la précarité et la solitude.

Cette année encore, de nombreuses affaires ont été portées devant la justice. Les juristes du CCEM et les avocats bénévoles qui défendent les victimes ont agi pour que les tribunaux leur permettent de retrouver leurs droits. Au quotidien, elles ont bénéficié d'un appui psycho-social pour ouvrir une nouvelle page de leur vie, loin de l'emprise de leurs exploiters et des conditions de vie et de travail indignes.

La traite des êtres humains et l'esclavage contemporain n'épargnent décidément pas la France. Plus que jamais, le Comité contre l'esclavage moderne se doit d'agir aux côtés des victimes et de rendre visible l'invisible.

Votre contribution nous permet de renforcer notre combat. Vos dons sont précieux, car au-delà des moyens qu'ils nous donnent pour soutenir les victimes, ils témoignent de votre confiance dans notre action au jour le jour auprès de ces femmes et de ces hommes oubliés de tous.

Merci du fond du cœur !

Sylvie O'Dy

Présidente

RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE

En 2021*, grâce à votre générosité...

*Du 1^{er} janvier au 20 Novembre 2021

Nous identifions les victimes

Le CCEM reçoit des signalements de toute la France, voire de l'étranger ; Ils sont soumis à deux niveaux d'analyse de façon pluridisciplinaire et à partir d'une dizaine d'indices.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Pôle d'accueil a reçu **366 signalements au total** :

- **261** personnes suivies venant de **49** pays dont **56** nouvelles personnes
- **66%** sont des femmes

Nous les protégeons et accompagnons

Le suivi psycho-social est la première étape pour soutenir les victimes face à la vie quotidienne et aux épreuves des procédures (mise à l'abri, dépôt de plainte, etc.).

- **1068** nuitées à l'appartement d'urgence
- **31** nuitées à l'hôtel pour mise à l'abri
- **165** personnes suivies par le pôle social et **227** aides financières
- **90** participants aux sorties socio-culturelles

IDENTIFIER



PROTÉGER



CCEM

POURSUIVRE



INFORMER



Nous défendons leurs droits

L'accompagnement juridique au CCEM implique l'information des victimes sur leurs droits, l'analyse des éléments de faits, de preuves, la détermination de la stratégie contentieuse, la saisine de la justice et le suivi de la victime dans les procédures pénales et administratives.

- **165** victimes accompagnées,
- **29** personnes concernées par l'asile et la protection internationale,
- Plus de **125** accompagnées pour la protection administrative
- **1025** actes juridiques (au pénal, social ou administratif)

Nous sensibilisons et informons

Le CCEM s'attache à faire connaître la réalité de la traite des êtres humains à des fins économiques et partage son expertise. En 2021, malgré la crise, le Pôle sensibilisation et formation a permis :

- **Une cinquantaine** d'articles dans la presse écrite et les médias.
- **Des milliers** de personnes touchées via nos publications sur les réseaux sociaux et notre newsletter,
- **15 interventions** en France et au Maroc avec le projet SAVE qui ont touché **605 participants**

Quelques articles sur les affaires suivies en 2021...



L'engagement du CCEM dans des « dossiers collectifs »

Depuis plusieurs années le CCEM travaille avec les services enquêteurs spécialisés (Office central de lutte contre le travail illégal – OCLTI et Inspection du travail) pour intervenir sur des dossiers rassemblant un grand nombre de victimes (jusqu'à plusieurs centaines) aux ramifications complexes.

Au-delà de l'assistance directe aux victimes les plus vulnérables et précaires, c'est aussi l'expertise juridique du CCEM qui est recherchée, afin de mettre en confiance celles et ceux qui, malgré une intervention policière ou de l'Inspection du travail, n'auraient pas osé porter plainte ou se constituer partie civile. Le CCEM permet ainsi une meilleure protection.

Par exemple en accompagnant les victimes dans les procédures liées à la plainte (demande d'aide juridictionnelle, accompagnement en appel, etc.), ou dans la communication avec les cabinets d'avocats membres de son réseau.

Les affaires de 2021

Plusieurs décisions ont été rendues lors de l'année 2021, concernant les victimes.

En voici quelques-unes :



- **26/03/2021** : M M., ancien haut fonctionnaire de l'UNESCO et son épouse, ont été condamnés à deux ans d'emprisonnement pour traite des êtres humains. Le CCEM s'est constitué partie civile auprès de la victime. Les époux M. se sont pourvus en cassation.
- **09/04/2021** : Après un long moment d'attente, la Cour nationale du droit d'asile a finalement accordé à Mme T. une protection internationale. Elle va pouvoir recommencer sa vie après plusieurs années de précarité et d'exploitation.
- **13/04/2021** : Le conseil des prud'hommes a confirmé la transaction trouvée entre les parties. Mme B. va recevoir la somme de 30 000 euros correspondant à ses salaires non perçus pendant plusieurs années d'exploitation.

Témoignage

Je suis restée 6 mois à l'appartement d'urgence du CCEM. La première fois que je suis arrivée au CCEM, j'avais encore peur. Je ne connaissais rien du français, c'était très dur. Mais ici tout le monde m'a parlé doucement et distinctement, c'était très bien. C'est pour ça que j'ai pu me dire qu'ici j'étais en sécurité, j'étais sauvée. [...] Ca fait maintenant 4 ans que je suis ici et quand je repense à tout ça, j'ai envie de dire merci au Comité.

Témoignage de I., recueilli en 2021 et disponible sur le site du CCEM, parmi les « Entretiens Libres ».



Les avocats bénévoles du CCEM

Nous vous remercions pour votre soutien et votre confiance !

Nouveauté au CCEM : les podcasts

En 2021, le CCEM a lancé sa première série de podcast **Les Entretiens Libres** : un nouvel épisode de cette série sort tous les mois sur le site officiel et les réseaux sociaux du CCEM.

Chaque mois, une personne accompagnée, un bénévole, un salarié ou un partenaire se confie au micro des **Entretiens Libres** pour nous livrer son récit, son parcours et sa rencontre avec le Comité Contre l'Esclavage Moderne.

Pour la première fois, l'épisode du mois de novembre donne la parole à un avocat volontaire du CCEM qui nous livre son point de vue sur les affaires et les procès des victimes suivies par le Comité.



Photo prise en hiver 2019, avant la crise sanitaire

A QUOI CORRESPOND VOTRE DON ?

Votre don	Permet une action au bénéfice de personnes victimes de traite ...	Et vous coûte*
30 € 	1 nuitée à l'hôtel social pour une personne sortant d'exploitation	10,20 €
50 € 	1 inscription en cours de français	17 €
75 € 	1 aide transport mensuel pour une personne sortant d'exploitation (en Ile-de-France)	25,50 €
100 € 	1 sortie socio-culturelle pour 20 personnes	44 €
150 € 	1 intervention d'un interprète pour des procédures juridiques	51 €
500 € 	3 mois d'aide pour une personne sortant d'exploitation	170 €
1 000 € 	1 mois de loyer et charges de l'appartement d'urgence pour héberger 6 femmes victimes de traite	440 €

Votre don ouvre droit à une déduction fiscale de 66% si vous êtes imposable, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable (hors don au nom d'une organisation ou d'une société). La mise en place du prélèvement à la source de l'impôt ne modifie en rien les avantages fiscaux liés au don.

Vous pouvez aussi faire votre don en ligne, en toute sécurité sur www.esclavagemoderne.org



Malgré la situation sanitaire, des promenades en plein air, des dîners dans un restaurant gastronomique et solidaire, des sorties culturelles, ont été organisés pendant toute l'année 2021. Au total, 86 personnes ont pu bénéficier de ces moments de partage, leur permettant de conserver un lien social, indispensable à leur bien-être.